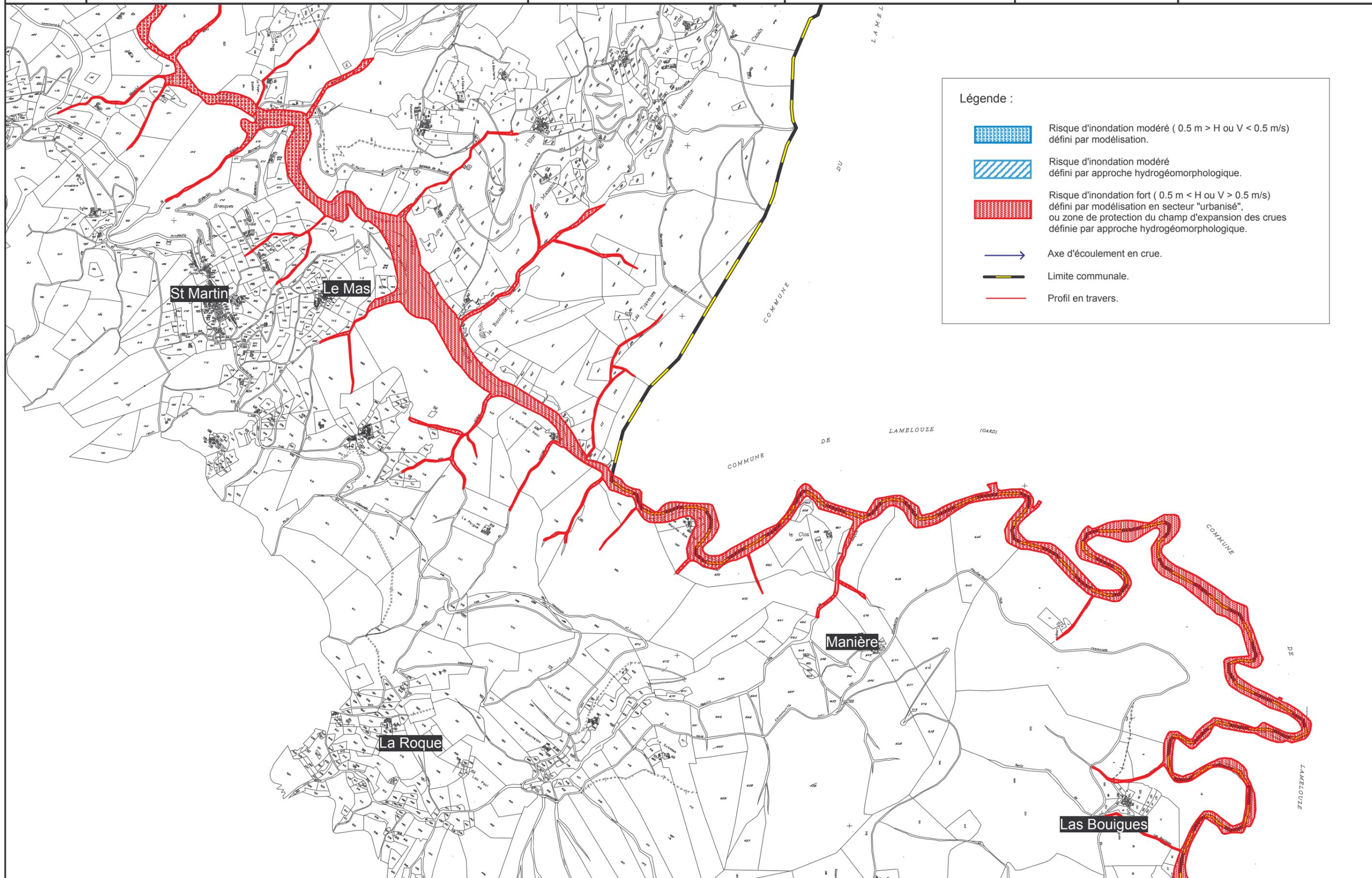
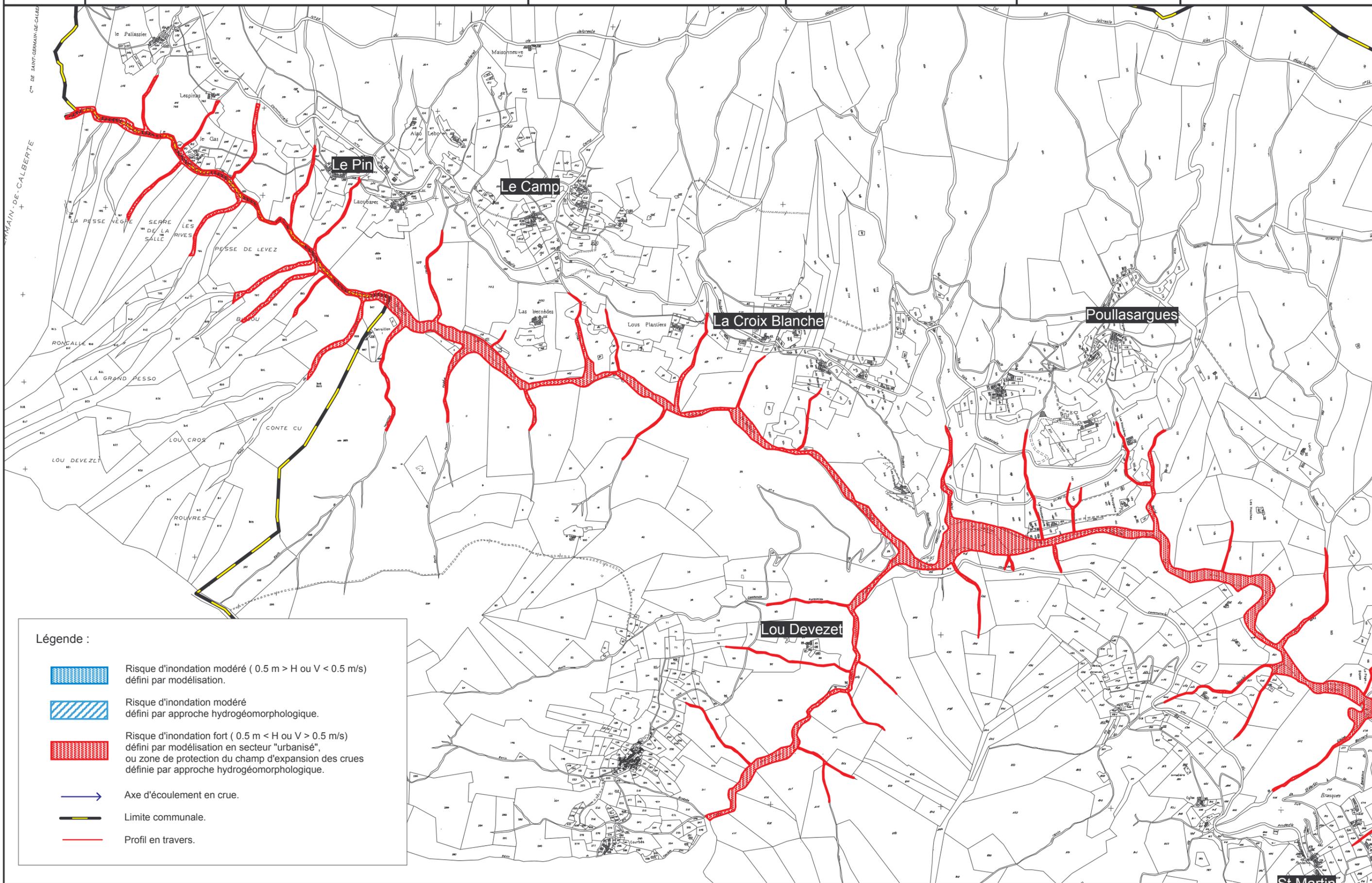


Légende :

-  Risque d'inondation modéré ($0.5\text{ m} > H$ ou $V < 0.5\text{ m/s}$) défini par modélisation.
-  Risque d'inondation modéré défini par approche hydrogéomorphologique.
-  Risque d'inondation fort ($0.5\text{ m} < H$ ou $V > 0.5\text{ m/s}$) défini par modélisation en secteur "urbanisé", ou zone de protection du champ d'expansion des crues définie par approche hydrogéomorphologique.
-  Axe d'écoulement en crue.
-  Limite communale.
-  Profil en travers.





Légende

- Cadre au 1/10 000 et 1/20 000 pour la planche 13
- Cadre au 1/5 000

Le présent plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) s'applique uniquement sur les territoires des communes lozériennes visées dans l'arrêté de prescription du 3 mars 2004. Le zonage reporté sur les cartes concernant des territoires de communes situées dans le département du Gard, n'a donc pas de valeur réglementaire.

